

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17  
Affichage le : 10/07/17  
Transmission préfecture le : 10/07/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170630-lmc197823-DE-1-1  
Du : 10/07/17  
Délibération exécutoire le : 10/07/17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**  
**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA PRÉPARATION DES**  
**ÉTUDES D'AVANT PROJET DU TRAM 13 EXPRESS PHASE 2 (EX : TGO)**  
**DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ETAT/RÉGION 2015-2020**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Schéma des Déplacements des Yvelines approuvé le 18 décembre 2015 ;

Vu le Contrat de Plan Etat / Région Ile-de-France (CPER) 2015-2020, adopté le 18 juin 2015 par l'Assemblée régionale ;

Vu la Délibération du Conseil départemental des Yvelines concernant la convention de financement relative à la réalisation des études de schéma de principe et du dossier d'enquête d'utilité publique n° 2008-CG-2-4413.1 du 15 février 2008 ;

Vu la Délibération du Conseil départemental des Yvelines concernant l'avenant n°1 à la convention relative à la réalisation des études de schéma de principe et du dossier d'enquête d'utilité publique n° 2008-CG-2-4413.1 du 15 février 2008 ;

Vu la Délibération du Conseil départemental des Yvelines concernant l'avenant n°2 à la convention relative à la réalisation des études de schéma de principe et du dossier d'enquête d'utilité publique n° 2014-CG-2-4413.1 du 11 juillet 2014 ;

Vu la Délibération du Conseil départemental des Yvelines concernant la convention relative aux études complémentaires de schéma de principe et du dossier d'enquête publique n° 2015-CD-2-5122.1 du 05 octobre 2016 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants entendue ;

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

Considérant l'intérêt que représente le projet de Tangentielle Ouest pour le territoire yvelinois, pour accompagner son développement économique et résidentiel.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes de la convention de financement tripartite pour la préparation de l'avant-projet en vue de la réalisation de l'opération Tram 13 Express (ex Tangentielle Ouest) – Phase 2 – Saint-Germain Grande Ceinture – Achères-Ville RER entre le STIF, SNCF Réseau et le Département.

Décide de participer à hauteur de 2 000 000 € HT, au financement des études de préparation de l'avant-projet de la phase 2 du Tram 13 Express (ex Tangentielle Ouest) entre Saint-Germain Grande Ceinture et Achères-Ville RER dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région (2015-2020), selon l'échéancier figurant dans la convention.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer la Convention de financement des études de préparation de l'avant-projet de la phase 2 du Tram 13 Express (ex Tangentielle Ouest), sur la base du projet en annexe à la présente délibération pouvant, le cas échéant, connaître des adaptations mineures pour sa finalisation, sans modifier la participation financière du Département.

Autorise M. le Président à signer toute pièce afférant à cette convention.

Dit que les subventions seront imputées sur le chapitre 204, articles 204161, 204162 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

### CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT PROJET DU TRAM 13 EXPRESS PHASE 2 (EX : TGO) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ETAT/RÉGION 2015-2020

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.